



Qui paye le solde de mes cotisations urssaf

Par **max38**, le **16/03/2008** à **10:12**

bonjour

en aout 2006 j'ai vendu ma ste pour prendre ma retraite j'étais gérant majoritaire, il était prévu dans le contrat de vente que le repreneur devait régler mes cotisations urssaf jusqu'à mon départ

or aujourd'hui j'apprends que celui-ci n'a réglé le solde des cotisations 2006

quel est mon droit

*

merci de me répondre